

Biodiversité en danger : 43 % des oiseaux en Bretagne sont menacés !

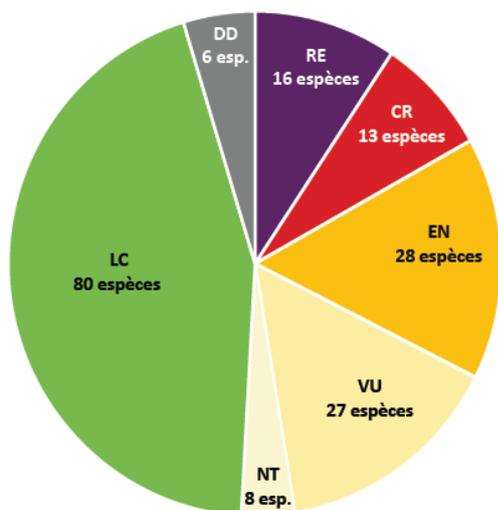
La nouvelle liste rouge des oiseaux nicheurs en Bretagne réalisée par Bretagne Vivante avec l’Observatoire régional de l’avifaune (ORA) montre que 76 espèces d’oiseaux communs nichant en Bretagne sont menacés.

Les oiseaux sont menacés en Bretagne !

La Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs est un outil de **diagnostic d’état de conservation des espèces sur une période de 5 ans**. Elle permet d’évaluer les augmentations ou diminutions d’effectifs et ainsi agir pour une meilleure conservation des espèces. La dernière date de 2015, son actualisation en 2021 montre que la situation des oiseaux en Bretagne s’aggrave : **76 espèces sont menacées ou quasi-menacées en 2021** contre 69 en 2015.

L’avifaune constitue l’un des groupes taxonomiques les mieux connus en Bretagne. Les oiseaux nicheurs ont en effet fait l’objet de trois atlas de répartition, couvrant les périodes 1970 à 2008 (un quatrième est en cours) ce qui permet de préciser la répartition géographique et l’abondance des espèces, ainsi que leurs changements dans le temps. Cette connaissance permet ainsi d’actualiser la Liste rouge des oiseaux nicheurs menacés et la responsabilité biologique de la Bretagne pour ces espèces.

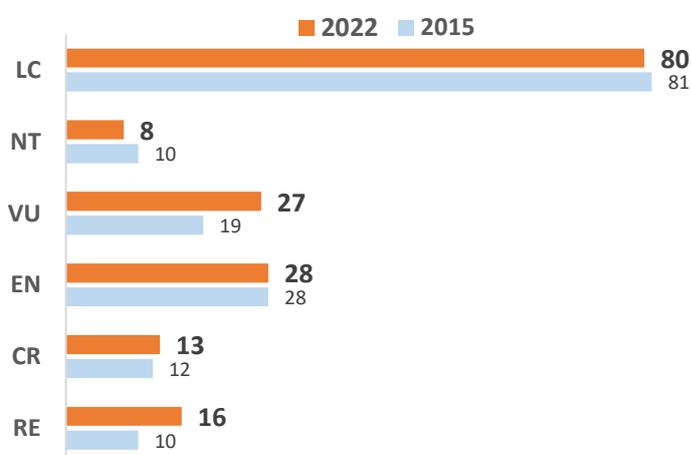
Liste rouge 2021



Considérées menacées

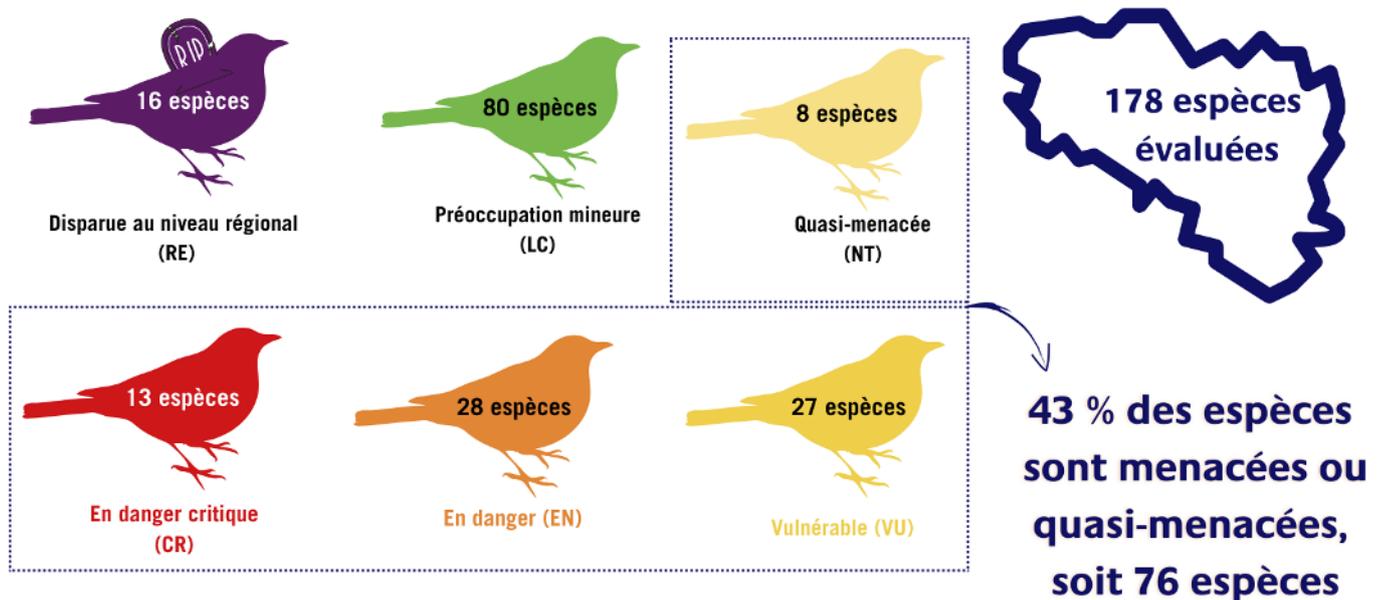
- RE - Disparue au niveau régional
- CR - En danger critique
- EN - En danger
- VU - Vulnérable
- NT - Quasi menacée
- LC - Préoccupation mineure
- DD - Données insuffisantes

Évolution du statut des espèces en Liste rouge



« L'actualisation d'une liste rouge, c'est un travail de terrain qui mobilise des milliers d'observateurs, bénévoles et salariés, depuis plus de 50 ans dans la région ! Les données collectées alimentent des bases de données qui, une fois analysées, permettent d'évaluer le statut des espèces et d'orienter les politiques de conservation des espèces en Bretagne» précise Guillaume Gélinaud, coordinateur de l'Observatoire régional de l'Avifaune et expert ornithologue de Bretagne Vivante

Liste rouge des oiseaux nicheurs en Bretagne - 2023



16 espèces disparues et 13 espèces en danger critique d'extinction

Parmi les 178 espèces évaluées en Bretagne, **16 espèces sont considérées éteintes dans la région** comme le pic cendré, la bécassine des marais ou le tarier des prés.

Déjà, en 2012, l'atlas des oiseaux nicheurs de Bretagne, ouvrage de référence pour la période 2004 - 2008, dressait un constat alarmant de la baisse drastique des populations de pic cendré dans la région. Aujourd'hui, sa disparition en Bretagne est actée.

D'autres espèces emblématiques de la région sont, elles, en **danger critique** :

- le courlis cendré, oiseau emblématique des landes et tourbières, ne subsiste que dans les monts d'Arrée ;
- la mouette rieuse ou la sterne de Dougall, des oiseaux marins ;
- ou encore les sarcelles d'hiver et d'été, canards d'eau nichant dans quelques rares milieux aquatiques et marais de la région.



D'autres espèces connues de tous sont, elles aussi menacées (statut VU : vulnérable) : le moineau domestique, le goéland argenté ou encore l'oiseau star des plages bretonnes, le gravelot à collier interrompu. Le statut VU (vulnérable) signifie que ces espèces sont présentes en faible nombre, occupent une aire de répartition restreinte ou sont en déclin dans la région.

Les menaces principales

La perte d'habitat due à l'agriculture intensive, à l'urbanisation croissante et l'artificialisation des sols sont les plus grandes menaces qui pèsent sur les oiseaux nicheurs en Bretagne. Elles sont notamment à l'origine du déclin d'espèces telles que la tourterelle des bois ou l'alouette des champs.

Parmi les autres menaces touchant significativement ces espèces d'oiseaux, on retrouve également les **prélèvements cynégétiques. Le statut très préoccupant du courlis cendré justifie ainsi le soutien de Bretagne Vivante dans la demande d'un moratoire sur la chasse de cette espèce.**

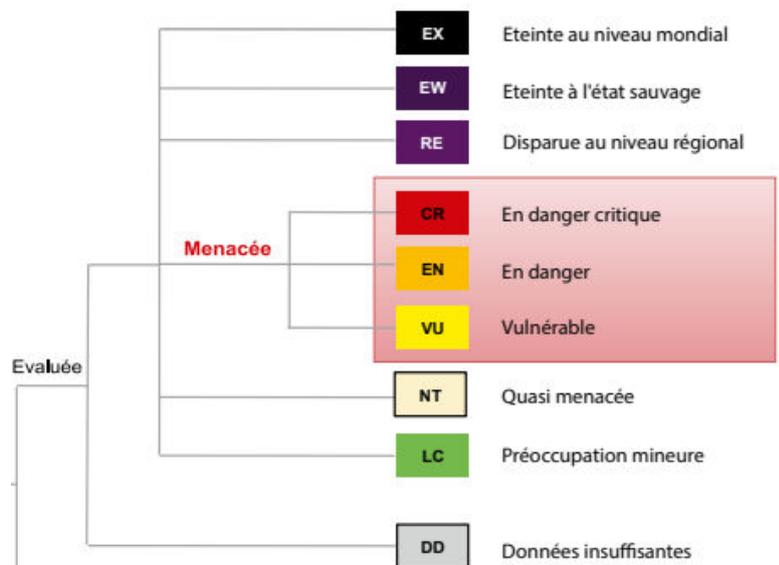
Enfin, les effets des changements climatiques, intervenant en Bretagne, durant les migrations ou sur les zones d'hivernage sont impliqués dans la forte régression du pouillot fitis.

Une pointe d'optimisme, avec l'implantation dans la région de nouvelles espèces, comme la cigogne blanche ou la spatule blanche : elles sont considérées en danger du fait de très faibles effectifs.

C'est quoi une liste rouge ?

Les Listes rouges régionales, basées sur la méthodologie internationale développée par l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN), renseignent sur le statut de conservation des espèces sur la base d'informations relatives à leur abondance, ou l'étendue de leur aire de répartition et leur évolution dans le temps.

Avec le système de la Liste rouge de l'UICN, chaque espèce ou sous-espèce peut être classée dans l'une des catégories suivantes : Disparue au niveau régional (RE), En danger critique (CR), En danger (EN), Vulnérable (VU), Quasi-menacée (NT), Préoccupation mineure (LC), Données insuffisantes (DD).



Ces critères sont basés sur différents facteurs biologiques associés au risque d'extinction : taille de population, taux de déclin, aire de répartition géographique, degré de peuplement et de fragmentation de la répartition.

L'identification des enjeux de protection dans la région nécessite également de replacer le statut des espèces dans un contexte plus large, notamment national. C'est la **notion de responsabilité biologique régionale** méthodologique développée par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB).

La responsabilité régionale est une mise en perspective du risque régional d'extinction par deux évaluations : l'abondance relative (Bretagne par rapport à la France métropolitaine) de l'espèce et le risque d'extinction évalué à l'échelle métropolitaine (liste rouge nationale).

Pour faire simple, **la responsabilité biologique de la Bretagne est d'autant plus grande qu'une espèce est menacée dans la région et en France, et que la région accueille une part significative des populations françaises.**



Comment Bretagne Vivante agit pour conserver les espèces les plus menacées ?

Depuis la fin des années 1960, Bretagne Vivante a développé un réseau d'espaces protégés, visant d'abord les colonies d'oiseaux marins nicheurs, puis dans un deuxième temps marais littoraux, landes et tourbières de l'intérieur. Mais ces espaces protégés sont trop peu nombreux pour enrayer le déclin de l'avifaune régionale.

Bretagne Vivante est ainsi une partie prenante attentive à la politique menée par l'État en matière de mise en protection de 30 % du territoire métropolitain. La récente extension de la Réserve naturelle nationale du Venec (29), réponds à cet objectif, et Bretagne Vivante s'en félicite. L'association continue de travailler avec les services de l'État et les collectivités territoriales pour que d'autres réserves naturelles s'agrandissent (aux Glénan, à Groix ou à Séné).

La prise en compte de la biodiversité, notamment des oiseaux, dans l'espace agricole est également un enjeu majeur pour l'association. Avec son implication dans la création du réseau « Paysan de nature » en Bretagne, l'association souhaite marquer sa volonté d'accompagner celles et ceux qui considèrent que leur ferme peut à la fois être gérée comme une réserve naturelle, produire une alimentation de qualité et leur assurer un revenu.